

Fiche Profil de Poste

Circonscription : STRASBOURG 10

Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription à valence EPS

1. Définition du poste et des missions :

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription. Il fait partie intégrante de l'équipe de circonscription : la capacité à travailler en équipe est indispensable.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des enseignants. Il assure l'accompagnement de l'entrée dans le métier. Il contribue à aider les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles. Il contribue au développement et à la mise en œuvre de l'E.P.S. à l'école primaire et favorise la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître. Il assure le suivi d'actions particulières dans leurs aspects réglementaires et pédagogiques.

Dans la circonscription, il participe activement à l'organisation et à la conduite des animations pédagogiques et des actions de formation continue. Il reçoit la pleine responsabilité d'actions et de dossiers à instruire et dont il est amené à rendre compte à l'IEN .Il prend en charge l'éducation à la sécurité routière en vue d'assurer la sensibilisation des élèves aux risques divers (encadrement des formations AFPS). Il prend en charge le dossier PPMS (mise en sécurité des élèves face à un risque majeur). Il collabore au traitement et à l'analyse des évaluations nationales. Il contribue à la liaison inter-degré. Il contribue au suivi du site internet de circonscription. Il prend part à l'animation du réseau des directeurs d'écoles ; il se place en conseiller technique de ceux-ci : projet d'école, projets particuliers d'ordre pédagogique ou organisationnel, conseils et réponses à des questions techniques et pédagogiques... Il peut seconder ou représenter l'Inspecteur dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

Dans les écoles, il aide les équipes pédagogiques à la réalisation et au suivi des projets d'école. Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques. Il apporte son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tels le CAFIPEMF ou le CAPA-SH. En ce qui concerne l'EPS, il participe aux agréments et au suivi des intervenants extérieurs. Il assure le suivi d'activités particulières comme la pratique de la natation et du patinage, et veille au respect des règles de sécurité lors des classes transplantées.

Au plan départemental, il peut participer à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes de réflexion thématiques.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Outre le titre requis, le CAFIPEMF, sont recherchées :

- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative ;
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- L'aptitude à travailler en équipe ;
- Des compétences en informatique : maîtrise du traitement de texte et d'un tableur ;
- Des capacités de communication : organisation de réunions, suivi du site Web...

En outre, l'option EPS du CAFIPEMF est un avantage.

3. Conditions de recrutement :

Entretien auprès d'une commission composée de l'Inspecteur de la circonscription, d'un conseiller pédagogique et d'une tierce personne.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Circonscription de Strasbourg 10 Europe
Tél.: 03.69.20.93.47
ien.strasbourg10@ac-strasbourg.fr
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg cedex